

TITRE PROFESSIONNEL **Intervenant Éducatif Petite Enfance**

EN APPRENTISSAGE

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire du titre professionnel Intervenant Éducatif Petite Enfance exerce auprès d'enfants de 0 à 6 ans en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Il assure l'accueil, les soins du quotidien, la sécurité physique et affective et accompagne le développement global de l'enfant dans le respect de son rythme, de sa singularité et du projet éducatif de la structure.

Il participe à la mise en œuvre d'activités d'éveil, favorise l'autonomie, soutient la parentalité et contribue au travail en équipe pluriprofessionnelle dans une démarche de qualité, de bientraitance et d'inclusion.



Collège
Lycée Technologique et Professionnel
Centre de Formation Professionnelle
Unité de Formation par Apprentissage
13, avenue de Reims - 02200 Soissons

**St Vincent
de Paul**
SOISSONS

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé et Prérequis

Jeunes de 18 à 29 ans pour l'apprentissage sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau ou s'il envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

- Intérêt pour le secteur de la petite enfance
- Intérêt pour l'accompagnement du développement de l'enfant
- Des qualités humaines et professionnelles
- Être patient, Être mobile, Être rigoureux
- Avoir le sens des responsabilités
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Capacité d'observation
- Travailler en équipe
- Communiquer avec les familles et les partenaires professionnels



Modalités et délais d'accès

- Entretien, positionnement et recherche d'entreprises, signature d'un contrat d'apprentissage.
- Entretien individuel (motivation, projet professionnel, positionnement, adaptation de parcours)
- Etude du dossier de candidature
- Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge et de la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)
- Possibilité de mise en œuvre d'équivalences et de passerelles

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Insertion professionnelle

- Assistant éducatif petite enfance, Auxiliaire petite enfance, Agent d'accueil en EAJE, Assistant d'accueil petite enfance

Poursuite d'études

- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, Autres formations du secteur sanitaire et social

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

Moyens et outils utilisés :

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs.
- Salle de TP pour la réalisation des soins d'hygiène du nourrisson et de l'enfant, équipée de mannequins bébés et enfants, lits à barreaux, points d'eau, tables à langer, linge, matériel et produits de soins d'hygiène, matériel de puériculture, jouets d'éveil...
- Cuisine pédagogique équipée de plans de travail, plaques de cuisson, fours électriques, fours micro-ondes, réfrigérateur, ustensiles de cuisine. Approvisionnement en denrées alimentaires en fonction des TP.
- Salle d'entretien du linge équipée de machine à laver, sèche-linge, fers et tables à repasser,
- Salle d'animation : équipée de matériel destiné à l'animation d'activités ludiques ou pédagogiques (matériel de loisirs créatifs)
- Matériel de certification SST : mannequins adulte, enfant, nourrisson, défibrillateur de formation, matériel de simulation pour animation des différentes séquences.
- Matériel de certification SST : mannequins adulte, enfant, nourrisson, défibrillateur de formation, matériel de simulation pour animation des différentes séquences.

Enseignement professionnel :

- Participer à l'observation quotidienne des besoins des jeunes enfants en tenant compte de leur singularité et de leurs particularités.
- Assurer le bien-être des jeunes enfants en répondant à leurs besoins physiologiques fondamentaux
- Assurer le bien-être des jeunes enfants en répondant à leurs besoins affectifs et relationnels
- Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet éducatif
- Aménager un espace d'accueil adapté aux jeunes enfants et au contexte en organisant les activités au quotidien
- Élaborer et mettre en place une activité d'éveil et d'autonomie, individuelle ou de groupe
- Mettre en œuvre des actions éducatives hors les murs favorisant l'ouverture sur la culture et sur une démarche environnementale
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'ajustement des projets d'accueil personnalisé des jeunes enfants en tenant compte de leur singularité et de leurs particularités
- Accueillir au quotidien les parents, l'entourage et construire une alliance éducative
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions d'accompagnement à la parentalité
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de prévention précoce et inclusive en direction des jeunes enfants et en soutien à la fonction parentale



La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées)

Modalités d'évaluation

- Evaluation en cours de formation en situation pratique
- Evaluation en fin de formation avec mises en situation et entretiens devant un jury

Validation

- Titre professionnel délivré par le Ministère du Travail
- Obtention par validation des 3 blocs de compétences (CCP) :
 - o CCP1 : Contribuer à l'accueil des jeunes enfants et à la réponse de leurs besoins fondamentaux
 - o CCP2 : Accompagner au développement des jeunes enfants
 - o CCP3 : Accompagner les parents ou l'entourage des jeunes enfants
- Possibilité de validation partielle par blocs
- Certification inscrite au RNCP : RNCP41849

Nombre de participants

10 minimum – 12 maximum

Durée de la formation

- Sur 18 mois 980 heures en centre de formation
- Rythme de l'alternance : selon planning

Tarifs de la formation

Tarifs : Coût d'amorçage 5 621 €. Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'em-employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé



Frais de formation : Aucun frais, les frais sont à la charge de l'employeur.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant. Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750 € sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Accessibilité handicap

Les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap sont envisagées en fonction du secteur professionnel et du projet du candidat. Pour toute question relative à l'accueil de personne en situation de handicap veuillez contacter le coordonnateur du secteur.

Taux de la session de formation 2025

Aucune ouverture septembre 2026 NC Non concerné

UFA NC
CFP NC
Taux d'obtention
des diplômes ou
titres profession-
nels (*)

UFA NC
CFP NC
Taux d'interrup-
tion en cours de
formation

UFA NC
CFP NC
Taux global d'inser-
tion professionnelle
à 6 mois

UFA NC
CFP NC
Taux d'insertion
professionnelle
à 6 mois dans l'un
des métiers visé par
la profession

UFA 0%
CFP 0%
Taux de pour-
suite d'études

(*) alternants présents à l'examen et ayant obtenu la certification

Valeur ajoutée

- Aide à la recherche d'entreprises
- Préparation à l'élaboration des CV
- Préparation aux entretiens d'embauche
- Suivis réguliers en entreprise tout au long de la formation
- Aide méthodologique pour la préparation aux épreuves

COORDONNÉES

UFA/CFP Saint Vincent de Paul
13, avenue de Reims
CS 60193
02200 Soissons Cedex

Tél : 03.23.59.96.30

Email :
ufa@stvincentdepaulsoissons.net

Coordonnées du développeur de Secteur :
h.brehaut@stvincentdepaulsoissons.net

Site internet : www.stvincentdepaulsoissons.org
Facebook du secteur : www.facebook.com/secteursantesocial



Mise à jour du 23/05/2026